

ECHAFAUDAGE FIXE - Monter, Utiliser et Réaliser la vérification journalière R408

PROGRAMME 2024

Travailler sur une charpente, un toit, une plate-forme, un échafaudage... Qu'il soit temporaire ou régulier, le travail en hauteur peut être une activité à risque. Pour prévenir les chutes de hauteur, il faut agir à la fois sur la conception des ouvrages ou des équipements, sur les postes de travail et sur les modes opératoires.
Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

Connaître l'ensemble de la réglementation en vigueur lors de la mise en oeuvre de structures d'accès.
Connaître la technologie propre à l'utilisation en sécurité des échafaudages.
Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

Public Visé

Tout professionnel du bâtiment en charge de l'exploitation, de la maintenance et de l'utilisation d'échafaudage fixe.

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Le stagiaire devra apporter, le jour de la formation, sa pièce d'identité afin de vérifier ça majorité.

Parcours pédagogique

I. Présentation

· Sensibilisation à la sécurité

II. Se situer et être acteur de la prévention (théorie)

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Démarche de prévention
- Identifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs
- Responsabilités professionnelles, civiles et pénales
- Communiquer, alerter et rendre compte

III. Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant (alternance de théorie et pratique)

- Réglementation spécifique aux échafaudages
- Identifier les différents types d'échafaudages, leur domaine d'utilisation
 - Les éléments constitutifs de l'échafaudage
 - Le choix et la mise en oeuvre des protections collectives de montage
- Comprendre et exploiter une notice fabricant
- Préparer le montage
 - Balisage de la zone de chantier
 - Réceptionner et vérifier l'état du matériel
 - Choix des outillages et des EPI nécessaires
- Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied en prenant en compte toutes les phases du montage définies dans la notice

IV. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (alternance de théorie et pratique)

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser la vérification journalière: examen de l'état de conservation des éléments constitutifs de l'échafaudage pendant toute la durée de son installation en vue d'éviter le moindre danger

V. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité (alternance de théorie et pratique)

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : ECHAFIGE3-20240123

- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Prendre en compte la co-activité sur les chantiers
- Port des EPI

VI. Conclusion

- Bilan de la formation
- Retours stagiaires

VII. Évaluation

- Tests d'évaluation des connaissances
- Tests d'évaluation des savoir-faire

Objectifs pédagogiques

Permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires au montage, démontage en sécurité des échafaudages fixes.
Utiliser un échafaudage en toute sécurité en respectant les instructions de la notice du fabricant et la réglementation en vigueur ...

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques - Etude de cas et mise en situation sur du matériel adapté -

Matériel utilisé pour la partie théorique : ordinateur portable et vidéo projecteur - notice - photos

Formation et évaluation pratique effectuées sur du matériel adapté et aux normes en vigueur.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Attestation de formation.
- Fiche d'évaluation.
- Attestation de compétence de formation validant les acquis.

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :	816.00 €
Intra (Par Jour) :	Nous consulter

Effectif

1 à 8 personnes maximum par groupe

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : ECHAFIXE3-20240123